

DELIBERATION N° 119/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION**
3 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE
3 décembre 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	09
Votants	14

L’AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 10 DECEMBRE, à 10h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**, David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Corinne **DROUEN**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**

**MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE M DIDIER PAPELOUX
Adjoint au Maire, après retrait de l’ensemble de ses délégations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, Vu l’arrêté n° 75/2020 du 01/09/2020, par lequel monsieur le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, M Didier **PAPELOUX**, dans les domaines suivants :

- Amélioration de la voirie pour les personnes en situation de handicap,
- Mise en place d’un tiers lieu (assistance informatique pour les démarches administratives et fiscales), accueil de sessions de formation d’ateliers, initiative d’entraide,
- Opération « voisins bienveillants »,
- Navette électrique,
- Gratifications lauréats du BAC, permis de conduire et conduite accompagnée,
- Mutuelle communale,
- Rénovation de l’habitat, démarches pour l’obtention des aides,
- Repas des Anciens, colis de Noël, lien avec le CCAS,
- Vie des quartiers, fête des voisins,
- Tous documents postaux recommandés,
- Délégations pour tous domaines évoqués ci-dessus pour un montant inférieur ou égal à 500€ HT.

Vu l’arrêté n°153/2022 du 03/12/2022, portant retrait de la délégation de fonction et de signature à un adjoint,

Considérant qu’il est nécessaire de préserver la bonne marche de l’administration municipale,

Considérant que, aux termes de l'article L.2122-18 du CGCT, lorsque monsieur le Maire a retiré la délégation qu'il avait donnée à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait de la délégation de fonction et de signature de M Didier PAPELOUX, adjoint au maire ; de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de M Didier PAPELOUX, adjoint au maire.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du retrait de délégation de fonction et de signature à M Didier PAPELOUX, adjoint au maire.

DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin secret.

DECIDE par 5 voix pour le maintien, 9 voix contre le maintien, de faire cesser les fonctions de M Didier PAPELOUX en tant qu'adjoint au maire (dépouillement effectué par Mme Corinne DROUEN et M Michel DABOUT).

NOTE que monsieur le Maire n'a fait aucun commentaire suite au résultat de ce scrutin.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

